



CONDITIONS & TARIFS

DES OPÉRATIONS & SERVICES BANCAIRES AUX PROFESSIONNELS

Au 1^{er} janvier 2024



**CAISSE
D'ÉPARGNE**
Loire-Centre

Ce document vous indique les conditions et tarifs des opérations et services bancaires appliqués à la clientèle des professionnels en vigueur au 01/01/2024.

Caisse d'Epargne a, depuis toujours, fondé ses relations avec vous et tous ses clients sur la confiance et la transparence :

- Lors de toute ouverture de compte, nous vous remettons une Convention précisant les conditions de fonctionnement des produits et services qui lui sont rattachés. Vous pouvez également vous la procurer dans votre agence Caisse d'Epargne.
- Nous vous laissons le choix de souscrire tous les produits et services de votre compte courant dans le cadre d'une offre groupée de service ou à l'unité.

Votre agence Caisse d'Epargne se tient à votre disposition pour vous apporter toute information complémentaire, vous conseiller sur les services les mieux adaptés à vos attentes.

**Retrouvez l'ensemble
de nos conditions tarifaires
sur le site Internet :**
www.caisse-epargne.fr/loire-centre*

Nota : les conditions ne sont pas limitatives et peuvent être modifiées à tout moment, dans les conditions prévues par la réglementation, selon l'évolution de la réglementation et des conditions de marché. Les prix sont exprimés hors taxe.

Lorsque figure le sigle **TVA** la prestation est soumise à la TVA. Dans ce cas, au montant des frais, commissions et taux exprimés en hors taxes (à la date d'impression de cette brochure), s'ajoute, lorsqu'elle est due, la TVA au taux en vigueur (20 % à la date d'impression de cette brochure).

Pour les termes qui font l'objet de cet icône «  » il s'agit d'un tarif réglementé, conformément à la loi.

* Coût de connexion selon votre opérateur ou fournisseur d'accès.

SOMMAIRE



1 LES OFFRES GROUPÉES DE SERVICES TVA



Artisan/Commerçant - Libre Convergence.....	6
Profession Libérale - Labelis.....	6
Franchisé - Franchise & Vous.....	6
Coût unitaire par carte supplémentaire dans le forfait.....	6
Viticulteur/agriculteur - Vitilis.....	7
Freelance - micro-entrepreneur.....	7
SCI (Société Civile Immobilière).....	7
Auto-Entrepreneur.....	8
Services bancaires de base.....	8

2 LE COMPTE COURANT



La vie du compte.....	9
Les frais et commissions de mouvement.....	9
Les autres frais et services.....	9
Les dates de valeur.....	10
Les oppositions.....	10

3 IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS



Commission d'intervention.....	11
Les incidents liés aux chèques.....	11
Les incidents liés aux prélèvements et effets.....	12
Opérations particulières.....	12

4 OPÉRATIONS DE PAIEMENT



Les espèces.....	13
Les chèques.....	14
Les cartes de paiement.....	14
Les virements.....	15
Les prélèvements.....	16
Les effets de commerce.....	18

5 LES ASSURANCES



Les assurances.....	19
---------------------	----

6 LA BANQUE À DISTANCE



Direct Ecureuil/CE Net Comptes.....	20
Pulceo Connect.....	20
Alertecureuil Pro.....	21
Sécurisation des opérations en ligne (SOL).....	21

7 EDI (ÉCHANGE DE DONNÉES INFORMATISÉES AVEC LA BANQUE)



CE net remises.....	22
CE net EDI (EBICS).....	22
PulCEo.....	22
SWIFTNet.....	23
Autres prestations.....	23

8 L'ÉQUIPEMENT MONÉTIQUE



La monétique.....	24
Les terminaux de paiement électronique (TPE).....	24
Tap to Pay.....	24
Le paiement pour la location de biens et services (PLBS).....	25
HeoH.....	25
CE Boost Pay BUSINESS.....	25
ONEY Proxi.....	25
E-commerce.....	26
Smile&Pay.....	27

9 SERVICES EXTRA-BANCAIRES



Jedeclear.com	28
CE Boost Fid	28
Avance et gestion du tiers-payant.....	28
iPaidThat	28

10 FINANCEMENT



Financement bancaire court terme.....	29
Financement des investissements.....	30
Assurance des emprunteurs.....	32
Cautions et garanties	32
DEV'IMMO	32

11 L'INGÉNIERIE SOCIALE



L'ingénierie sociale.....	33
---------------------------	----

12 PLACEMENTS FINANCIERS



Ouverture/clôture frais de gestion.....	34
Les placements financiers	34
Les transferts de compte-titres ordinaire	34
Les autres opérations.....	36
Les autres services.....	36
Les parts sociales	36
Les autres tarifs.....	36

13 LE COMPTE EXCÉDENT PROFESSIONNELS ET DÉDUCTION ÉPARGNE DE PROTECTION



Le compte excédent professionnels	37
Déduction Épargne de Protection (DEP).....	37

14 LES OPÉRATIONS INTERNATIONALES



Les virements internationaux.....	38
Les opérations d'encaissement	38

15 LEXIQUE DES TERMES UTILISÉS



Lexique des termes utilisés.....	40
----------------------------------	----

16 LES NUMÉROS UTILES



Centre de relation clientèle	43
Carte bancaire.....	43
Monétique commerçants.....	43
Assurances	43
Nos partenaires.....	44

17 EXPRIMER UNE RÉCLAMATION - RÉSOUDRE UN LITIGE



Exprimer une réclamation	45
Votre recours en médiation : votre dernier recours en cas de litige	46

1 LES OFFRES GROUPEES DE SERVICES TVA



DÉFINITION : L'offre groupée de services

Votre offre groupée de services (ou forfait) vous permet d'accéder aux services essentiels pour la gestion quotidienne de votre compte courant professionnel, par exemples : chéquier⁽¹⁾, relevés de compte mensuels, exonération des frais de tenue de compte, assurance des moyens de paiements⁽²⁾, gestion à distance de vos comptes, etc. En fonction de l'offre groupée de services, d'autres prestations peuvent compléter ces services essentiels et bénéficier également d'avantages tarifaires. Vous pouvez connaître ces conditions en agence.

> ARTISAN/COMMERÇANT - LIBRE CONVERGENCE

COTISATION DANS LE CADRE DE LA CONVENTION LIBRE CONVERGENCE

Avec une carte	Visa Business	Visa Gold Business	Visa Platinum Business
Débit immédiat	25,99 €/mois	30,20 €/mois	-
Débit différé	25,99 €/mois	30,20 €/mois	35,34 €/mois
Sans carte	22,72 €/mois		

- Avec l'option abonnement au service CE net Remises + 29,00€/mois
- Avec l'option abonnement au service CE net EDI + 42,00€/mois

> PROFESSION LIBÉRALE - LABELIS

COTISATION DANS LE CADRE DE LA CONVENTION LABELIS

Avec une carte	Visa Business	Visa Gold Business	Visa Platinum Business
Débit immédiat	25,88 €/mois	30,04 €/mois	-
Débit différé	25,88 €/mois	30,04 €/mois	35,13 €/mois
Sans carte	22,56 €/mois		

- Avec l'option abonnement au service CE net Remises + 29,00€/mois
- Avec l'option abonnement au service CE net EDI + 42,00€/mois

> FRANCHISÉ - FRANCHISE & VOUS

COTISATION DANS LE CADRE DE LA CONVENTION FRANCHISE & VOUS

Avec une carte	Visa Business	Visa Gold Business	Visa Platinum Business
Débit immédiat	25,88 €/mois	30,04 €/mois	-
Débit différé	25,88 €/mois	30,04 €/mois	35,13 €/mois
Sans carte	22,56 €/mois		

- Avec l'option abonnement au service CE net Remises + 29,00€/mois
- Avec l'option abonnement au service CE net EDI + 42,00€/mois

> COÛT UNITAIRE PAR CARTE SUPPLÉMENTAIRE DANS LE FORFAIT

Avec une carte	Visa Business	Visa Gold Business	Visa Platinum Business
Débit immédiat	3,32 €/mois	7,48 €/mois	-
Débit différé	3,32 €/mois	7,48 €/mois	12,25 €/mois

TVA Certains services inclus dans les offres groupées de services peuvent être soumis à TVA.

(1) Service gratuit à l'unité.

(2) Assurance Moyens de Paiement est un contrat assuré par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le code des Assurances.

> VITICULTEUR/AGRICULTEUR - VITILIS

COTISATION DANS LE CADRE DE LA CONVENTION VITILIS

Avec une carte	Visa Business	Visa Gold Business
Débit immédiat	25,99 €/mois	30,20 €/mois
Débit différé	25,99 €/mois	30,20 €/mois
Sans carte	22,72 €/mois	

- Avec l'option abonnement au service CE net Remises + 29,00€/mois
- Avec l'option abonnement au service CE net EDI + 42,00€/mois

> FREELANCE - MICRO-ENTREPRENEUR

COTISATION DANS LE CADRE DE LA FORMULE FREELANCE - MICRO-ENTREPRENEUR

DÉFINITION : La Formule FREELANCE - Micro-entrepreneur

Conçue pour les micro-entrepreneurs, et souscriptible via une demande d'ouverture de compte en ligne, elle vous permet d'accéder aux services essentiels pour la gestion quotidienne de votre compte courant professionnel : gestion à distance de vos comptes (internet, mobile), Carte Visa Business⁽¹⁾, exonération des frais de tenue de compte et de la commission de mouvement, chéquier⁽²⁾, virements⁽³⁾, relevés de compte mensuels digitalisés, accès à un conseiller dédié.

Avec une carte	Formule Initial Carte Visa Business à contrôle de solde systématique	Formule Confort Carte Visa Business	Formule Optimal Carte Visa Gold Business
Débit immédiat	9,90 €	13,90 €	19,90 €
Débit différé	-	-	-

> SCI (SOCIÉTÉ CIVILE IMMOBILIÈRE)

COTISATION DANS LE CADRE DE LA CONVENTION SCI

- Forfait SCI⁽⁴⁾ 7,60 €/mois

(1) Type de carte Visa Business à Contrôle de solde systématique, Visa Business ou Visa Gold Business selon la formule choisie.

(2) Service gratuit à l'unité.

(3) Service gratuit à l'unité via votre service de Banque à distance.

(4) Le forfait n'intègre pas de carte de paiement, pour toute souscription se référer au paragraphe "Les cartes de paiement" du chapitre 4 "Les opérations de paiement" de cette brochure.

> AUTO-ENTREPRENEUR

COTISATION DANS LE CADRE DE LA CONVENTION AUTO-ENTREPRENEUR (N'EST PLUS COMMERCIALISÉ)

- Forfait Auto-entrepreneur⁽¹⁾ 8,20 €/mois

BON À SAVOIR

Vous pouvez également nous confier la gestion de votre compte privé et bénéficier de 50 % de remise permanente sur la cotisation de votre offre groupée de services à titre particulier sur les Formules Initial, Confort ou Optimal.

Et toujours, un Conseiller unique pour vos besoins professionnels et privés.

> SERVICES BANCAIRES DE BASE

Services définis à l'article D.312-5-1 du code monétaire et financier, offerts dans le cadre du droit au compte prévu à l'article L.312-1 du même code. Ces prestations ne constituent pas une offre groupée de services.

- Services bancaires de base **Gratuit**
 - L'ouverture, la tenue et la clôture du compte
 - Un changement d'adresse par an
 - La délivrance à la demande de relevés d'identité bancaire (RIB)
 - La domiciliation de virements bancaires SEPA
 - La fourniture mensuelle d'un relevé des opérations effectuées sur le compte
 - La réalisation des opérations de caisse
 - L'encaissement de chèques et de virements bancaires
 - Les dépôts et les retraits d'espèces au guichet ou aux distributeurs automatiques de l'organisme teneur de compte
 - Les paiements par prélèvement SEPA, titre interbancaire de paiement SEPA ou virement bancaire SEPA⁽²⁾, ce dernier pouvant être réalisé aux guichets ou à distance
 - Des moyens de consultation à distance du solde du compte
 - Une carte de paiement permettant notamment le paiement d'opération sur internet et le retrait d'espèces dans l'Union européenne dont chaque utilisation est autorisée par l'établissement de crédit qui l'a émise
 - Deux formules de chèques de banque par mois ou moyens de paiement équivalents offrant les mêmes services

(1) Le forfait n'intègre pas de carte de paiement, pour toute souscription se référer au paragraphe "Les cartes de paiement" du chapitre 4 "Les opérations de paiement" de cette brochure.

(2) Hors virement instantané.

2 LE COMPTE COURANT

Tarifs en € par opération
(sauf indication contraire).



> LA VIE DU COMPTE

- Ouverture de compte courant **Gratuit**
- Domilis Pro **Gratuit**

DÉFINITION : Domilis Pro

Domilis Pro est un service d'aide à la mobilité bancaire pour le changement de domiciliation de virements SEPA / prélèvements SEPA.

Relevés de compte selon périodicité ⁽¹⁾ (frais par mois)	Format papier	Format électronique
Mensuelle	Gratuit	Gratuit
Bi-mensuelle	8,00 €	3,40 €
Décadaire	12,50 €	5,65 €
Hebdomadaire	14,00 €	6,40 €
Journalière	58,50 €	26,65 €

- Délivrance de relevé au guichet de l'agence **2,25 €/relevé**
- Clôture de compte courant ou de forfait (offre groupée de services) **Gratuit**

> LES FRAIS ET COMMISSIONS DE MOUVEMENT

- Frais de tenue de compte (hors offre groupée de services) **18,10 €/mois⁽¹⁾**
- Frais de tenue et de gestion de compte inactif (compte inactif au sens de l'article L. 312-19 du code monétaire et financier). Le montant des frais et commissions de toute nature prélevés annuellement sur un compte inactif est plafonné par arrêté ministériel **30,00 €/an dans la limite du solde créditeur du compte**
- Frais d'actualisation du dossier juridique, administratif et comptable **de 37,44 à 170,00 €/an**
- Commission de mouvement **0,135 %/trimestre**
- Minimum de perception **7,00 €/trimestre**

BON À SAVOIR

Commission de mouvement : elle est calculée sur les opérations passées au débit du compte courant sur le trimestre. Ne sont pas pris en compte les montants débiteurs générés par Caisse d'Épargne (remboursement d'emprunt, agios...) ainsi que les virements internes de compte à compte.

Frais d'actualisation du dossier juridique, administratif et comptable : prélevés une fois par an, ces frais rémunèrent l'actualisation administrative et informatique de votre dossier.

> LES AUTRES FRAIS ET SERVICES

- Frais par recherche d'adresse inconnue (PND : pli non distribué) **20,80 € TVA**
- Édition R.I.C.E. (Relevé d'Identité Caisse d'Épargne) **Gratuit**
- Informations annuelles aux Commissaires aux Comptes **158,08 € TVA**
- Compte Française des Jeux **Gratuit**
- Compte PMU (Paris Mutuel Urbain) **Gratuit**
- Courrier de mise en demeure (hors compte débiteur ou prêt en payé) **29,20 €**
- Frais de recherche de document(s) complexe **Sur devis avec un minimum de perception de 20,00 €**

(1) Facturation trimestrielle.



2

LE COMPTE COURANT

■ Frais de location de coffre-fort (selon contenance)	A partir de 75,00 €/an TVA
- Coffre A.....	78,00 €/an
- Coffre B.....	114,40 €/an
- Coffre C.....	150,80 €/an
- Coffre D.....	161,20 €/an
- Coffre E.....	171,60 €/an
- Coffre F.....	208,00 €/an
■ Frais d'ouverture forcée d'un coffre-fort (tous motifs).....	Frais réels par ouverture

> LES DATES DE VALEUR

■ Chèque émis	J⁽¹⁾ (jour ouvré)⁽²⁾
■ Remise de chèque(s) compensable en France. Soumis à délai d'encaissement ou d'indisponibilité (voir conditions générales de la convention de compte courant). - Date de Valeur	J + 1 jour ouvré⁽¹⁾⁽²⁾
- Délai d'encaissement.....	Jusqu'à J + 15 jours ouvrés⁽¹⁾⁽²⁾⁽³⁾
■ Virement reçu	J⁽¹⁾
■ Virement émis.....	J⁽¹⁾
■ Prélèvement reçu	J⁽¹⁾
■ Prélèvement émis.....	J⁽¹⁾
■ Versement d'espèces, dépôt au guichet.....	J⁽¹⁾
■ Retrait d'espèces.....	J⁽¹⁾
■ Paiement par carte bancaire ou chèque.....	J⁽¹⁾
■ Domiciliation d'effet	J⁽¹⁾
■ Opération monétique accepteur.....	JR⁽⁴⁾
■ Remise d'effet commercial - à l'encaissement si remise ≥ 8 jours ouvrés avant l'échéance	date d'échéance (jour ouvré)⁽²⁾ + 4 jours calendaires⁽⁵⁾
- à l'encaissement si remise < 8 jours ouvrés avant l'échéance	J⁽¹⁾ + délai interbancaire + 4 jours calendaires⁽⁵⁾
■ Remise d'effet à l'escompte	J⁽¹⁾ + 1 jour calendaire⁽⁵⁾

> LES OPPOSITIONS

■ Frais de lettre d'information préalable pour opposition (blocage) de la carte par la banque pour usage abusif par le titulaire	27,00 €
■ Frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque pour usage abusif par le titulaire.....	141,00 €
■ Frais d'opposition (blocage) de la carte par le titulaire pour perte, vol ou usage frauduleux	Gratuit
■ Frais d'opposition de chèque(s) par l'émetteur	16,15 €/formule
■ Frais d'opposition de chéquier(s) par l'émetteur	28,20 €

(1) J = jour de comptabilisation.

(2) Jour ouvré selon les critères de la Banque de France : du lundi au vendredi même si l'agence est ouverte le samedi (sauf exception pour les chèques remis le vendredi et crédités le samedi selon le fonctionnement des Centres de Traitement des Chèques).

(3) Sauf exception prévue à l'art. 6.3.2 des conditions générales de la convention de compte.

(4) JR : jour de réception au centre de traitement des cartes bancaires.

(5) Un jour calendaire désigne tout jour du calendrier de l'année civile, y compris les jours fériés et chômés, allant du 1^{er} janvier jusqu'au 31 décembre.

3 IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS



> COMMISSION D'INTERVENTION

- Frais par opération **9,60 €/opération (plafond 48,00 €/jour)**

DÉFINITION : Commission d'intervention

Somme perçue par l'établissement pour l'intervention en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte courant nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision...).

> LES INCIDENTS LIÉS AUX CHÈQUES

- Frais de lettre d'information préalable pour chèque émis sans provision (maximum 1/jour)⁽¹⁾ **Gratuit**
 - Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision 
 - pour un chèque < ou égal à 50,00 € **20,40 €⁽²⁾**
 - pour un chèque > à 50,00 € **40,40 €⁽²⁾**(dans la limite d'un plafond journalier unique de 100,00 €)
- Ce forfait comprend :
- Frais de lettre d'information préalable pour chèque émis sans provision : envoi par lettre simple ou appel par plateforme téléphonique (frais postaux en sus en cas d'envoi en recommandé à la demande du client)
 - Frais de dossier
 - Les frais de rejet de chèque
 - Frais de lettre d'injonction adressée au titulaire et au co-titulaire
 - Frais postaux d'envoi en recommandé avec A/R de la lettre d'injonction
 - Déclaration Banque de France
 - Frais de gestion du compte pendant la période d'interdiction bancaire
 - Délivrance d'un certificat de non-paiement
 - Blocage de provision
 - Frais de mainlevée de l'interdiction bancaire
- Frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques **25,00 €**

(1) La commission d'intervention (voir définition en haut de cette page) est facturée séparément

(2) Ces frais n'intègrent pas la commission d'intervention. Elle sera facturée séparément.

3

IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS

> LES INCIDENTS LIÉS AUX PRÉLÈVEMENTS ET EFFETS

- Frais de lettre d'information préalable pour prélèvement sans provision (maximum 1/jour)⁽¹⁾ **Gratuit**
- Forfait de frais par prélèvement SEPA (dont TIPSEPA et le télé règlement SEPA), virement SEPA, rejeté pour défaut de provision comprenant⁽²⁾ ~~TVA~~.
 - les frais de lettre d'information préalable pour prélèvement sans provision
 - les frais de lettre d'information sur le refus d'exécution d'opérations de paiement
 - et tous les autres frais perçus par la banque à l'exception de la commission d'intervention qui est prélevée séparément
 - Prélèvement inférieur à 20,00 € **Montant de l'opération**
 - Prélèvement supérieur ou égal à 20,00 € **10,40 €/rejet⁽³⁾**
(dans la limite d'un plafond journalier de 40,00 €)
- Rejet d'un effet pour défaut de provision⁽³⁾ **19,50 €**

> OPÉRATIONS PARTICULIÈRES

- Frais de lettre de relance en cas de non remise de documents comptables **9,90 €**
- Frais de lettre d'information pour compte courant débiteur non autorisé **13,10 €**
- Frais de lettre de relance pour compte courant débiteur non autorisé envoi en recommandé **25,85 €**
- Frais par saisie-attribution (ou par saisie conservatoire) **129,00 € TVA**
- Frais par saisie administrative à tiers détenteur **10 % du montant de la saisie maximum, plafond fixé à 85,00 €⁽⁴⁾**

(1) La commission d'intervention (voir définition page 11) est facturée séparément.

(2) Les frais de rejet ainsi que la commission d'intervention liée à cet incident ne sont pas facturés si la banque est en mesure d'identifier qu'il s'agit d'une représentation d'un prélèvement déjà rejeté pour défaut de provision. A défaut, ces frais (incluant frais de rejet et commission d'intervention) seront remboursés par la banque sur demande du client apportant la preuve de cette représentation par tout moyen.

(3) Ces frais n'intègrent pas la commission d'intervention. Elle sera facturée séparément (voir définition et tarification page 11).

(4) Ces frais ne sont pas soumis à TVA.

4 OPÉRATIONS DE PAIEMENT



> LES ESPÈCES

RETRAITS D'ESPÈCES AU GUICHET

- Retrait d'espèces en agence sans émission de chèque..... **Gratuit**
- Retrait d'espèces avec une carte à usage unique
 - Dans l'agence de domiciliation **Gratuit**

RETRAITS D'ESPÈCES PAR CARTE EN EUROS (CAS DE RETRAIT EN EURO DANS LA ZONE EURO À UN DISTRIBUTEUR AUTOMATIQUE DE BILLETS - DAB*)

- Au DAB* dans un établissement du réseau Caisse d'Epargne **Gratuit**
- Au DAB* dans un autre établissement
 - Avec une carte Visa Business **Gratuit**
 - Jusqu'à 6 retraits dans le mois..... **Gratuit**
 - À partir du 7^{ème} retrait par mois **1,14 €/opération**
 - Avec une carte Visa Gold Business ou Platinum **Gratuit**

RETRAITS D'ESPÈCES EN DEVISES

	DAB	Guichet
Commission fixe par acte	3,33 €	6,50 €
Commission proportionnelle au montant du retrait	2,90 %	2,90 %

REMISES D'ESPÈCES AU GUICHET EN AGENCE

- Service dépôt Securexpress⁽¹⁾ toutes options
 - Dépôt express et sécurisé de la recette professionnelle avec assurance⁽²⁾⁽³⁾
 - recette - dépôt **19,97 €/an TVA**
 - Service Securexpress coupe file **33,49 €/an**
 - Cotisation carte de dépôt Securexpress **8,42 €/an**
 - Carte de dépôt Securexpress supplémentaire ou refabrication..... **8,42 €/an**
- Traitement des écarts de comptage..... **17,26 €/remise**
- Gestion monnaie métallique..... **Nous consulter**
- Remise d'espèces «grands remettants»⁽⁴⁾ au guichet ou au DAB* de la Caisse d'Epargne **Sur devis**
- Prestations particulières..... **Nous consulter**
- Frais de contestation **17,26 €**

REMISE D'ESPÈCES HORS AGENCE

- Service de ramassage des fonds..... **Sur devis**

Certains services inclus dans les offres groupées de services peuvent être soumis à TVA.

* Distributeur Automatique de Billets.

(1) Securexpress Assurance est un contrat de BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le code des assurances.

(2) L'assurance n'est pas soumise à TVA.

(3) Selon limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur.

(4) Grand remettant : client déposant plus de 100 000 €/an.



> LES CHÈQUES

- Délivrance de chéquier en agence **Gratuit** 
- Frais de renouvellement automatique de chéquier **Gratuit**
- Carnet de remises de chèques (hors prestation particulières) **Gratuit**
- Frais d'émission d'un chèque de banque en agence **14,55 €**
- Frais de destruction de chéquier en cas de non retrait dans les 2 mois
suivant la mise à disposition **7,80 €/destruction**
- Frais d'envoi de Chéquier :
 - Envoi par courrier simple **Gratuit**
 - Envoi par recommandé avec A/R (ajustable selon frais postaux) **8,15 €/envoi**
- Frais d'envoi de carnet/bordereau de remise de chèques :
 - Envoi par courrier simple **2,29 €/envoi**
 - Envoi par recommandé avec A/R (ajustable selon frais postaux) **8,42 €/envoi**

CHÈQUES REMIS

- Remise de chèque(s) compensable en France **Gratuit**
Date de valeur = J + 1 ouvré⁽¹⁾ (J : date de comptabilisation). Soumis à délai d'encaissement ou d'indisponibilité (voir conditions générales de la convention de compte courant)
- Télécollecte images chèques **Nous consulter**

> LES CARTES DE PAIEMENT

COTISATION CARTE (HORS OFFRES GROUPÉES DE SERVICES)

Carte de paiement internationale	Carte Visa Electron ⁽²⁾ ou Visa Business à contrôle de solde systématique	Visa Business	Visa Gold Business	Visa Platinum Business
Débit immédiat	Gratuit Souscription dans le cadre du droit au compte « services bancaires de base »	55,75 €/an	149,66 €/an	-
Débit différé		58,66 €/an	149,66 €/an	249,81 €/an

- Carte Visa Corporate (abonnement) **25,00 €/mois**
 - Cotisation mensuelle Carte Visa Corporate **58,00 €/an**
 - Cotisation mensuelle Carte Visa Gold Corporate **150,00 €/an**
 - Options :
 - . Imputation des opérations en surdifféré (30 + 15 jours) **1,00 €/mois/acte**
 - . Imputation des opérations en surdifféré (30 + 30 jours) **1,60 €/mois/acte**
 - . Imputation des opérations en surdifféré (30 + 45 jours) **2,20 €/mois/acte**
 - . Imputation des opérations en surdifféré (30 + 55 jours) **2,80 €/mois/acte**
 - . Absence de solidarité de l'entreprise **150,00 €/an**
 - Services à l'acte **Nous consulter**

Visa Europe Limited, société de droit anglais, dont le siège social est situé 1 Sheldon Square, Londres W2 6TT, Royaume Uni, immatriculée sous le numéro 5139966, agissant au travers de sa succursale française, dont les locaux sont situés social 21, boulevard de la Madeleine à PARIS (75001), inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 509 930 699. n° de TVA intracommunautaire FR 65 509 930 699

(1) Jour ouvré selon les critères de la Banque de France : du lundi au vendredi même si l'agence est ouverte le samedi (sauf exception pour les chèques remis le vendredi et crédités le samedi selon le fonctionnement des Centres de Traitement des Chèques).

(2) La carte Visa Business Electron a cessé d'être commercialisée à compter du 01/01/2021.

- Service e-carte bleue 12,48 €/an
- Enrôlement de la carte Visa dans Apple Pay⁽¹⁾ **Gratuit**
- Enrôlement de la carte Visa dans Samsung Pay⁽¹⁾ **Gratuit**
- Enrôlement de la carte Visa dans Garmin Pay⁽¹⁾ **Gratuit**

PAIEMENTS PAR CARTE

- En euros dans un pays de la zone Euro **Gratuit**
- En devises ou en euros hors zone Euro
 - Commission proportionnelle au montant payé par carte 2,90 %
 - Avec un minimum de perception 0,30 €/transaction

OPÉRATIONS SUR CARTE

- Frais d'envoi de Carte
 - Envoi par courrier simple **Gratuit**
 - Envoi par recommandé avec A/R (ajustable selon frais postaux) 8,15 €/envoi
- Remplacement carte Tarif de la carte
- Modification temporaire⁽²⁾ des plafonds de retrait et/ou de paiements
 - par carte en agence 20,80 €
- Réédition du code confidentiel carte en agence 9,88 €
- Afficher le code confidentiel de la carte depuis l'application mobile⁽³⁾ **Gratuit**

> LES VIREMENTS

VIREMENTS SEPA ÉMIS

	En agence/ Par téléphone ⁽⁴⁾	Sur Internet ⁽⁵⁾⁽⁶⁾	Par télétransmission ⁽⁷⁾
Virement de compte à compte Caisse d'Épargne (occasionnel ou permanent)	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Virement SEPA occasionnel vers autre banque ou Caisse d'Épargne	4,16 €	0,09 €	0,19 €
Virement urgent (trésorerie VSOT ⁽⁸⁾ , si papier avant 16h, si télétransmission avant 14h)	21,84 €	-	8,84 €
Virement SEPA permanent vers une autre banque (mise en place)	1,87 €	0,21 €	-
Virement SEPA permanent vers une autre banque (par virement)	1,58 €	Gratuit	-
Remise de virements confirmée par signature électronique	-	-	Gratuit
Demande de retour de fonds sur virement unitaire émis à tort après l'émission (sous réserve de l'accord de la banque destinataire)	-	-	15,91 €
Annulation/modification d'une opération/remise avant traitement	Gratuit	-	Gratuit
Annulation/modification d'une opération/remise après traitement	-	-	15,91 €
Virement instantané < 5 000 €	-	1,04 €	-
Virement instantané ≥ 5 000 €	-	5,20 €	-

(1) Service accessible pour les porteurs de cartes Visa Business à contrôle de solde systématique, Visa Business, Visa Gold Business, Visa Platinum Business.

(2) Pour une durée de 30 jours.

(3) Sous réserve d'être abonné au service de banque à distance de votre banque et d'être équipé de Sécur'Pass pour Direct Ecureuil Internet Pro ou Sécur'Pass pro pour CE net.

(4) Appel non surtaxé, coût selon votre opérateur.

(5) Coût de connexion selon votre opérateur ou fournisseur d'accès.

(6) Services de Banque à distance : Direct Ecureuil Internet, CE Net Comptes.

(7) Par échange de données informatisées via CE net Remises ou CE net EDI.

(8) Virement Spécifique Orienté Trésorerie.

4 OPÉRATIONS DE PAIEMENT

VIREMENTS REÇUS

- Réception d'un virement SEPA occasionnel ou permanent **Gratuit**
- Réception de virement de trésorerie Euro en provenance de la zone Euro **Gratuit**

> LES PRÉLÈVEMENTS

PRÉLÈVEMENTS SEPA/TIP SEPA REÇUS

DÉFINITION : Le prélèvement SEPA (ou prélèvement SEPA CORE)

Le prélèvement SEPA est un prélèvement en euros initié par le créancier sur la base de l'autorisation préalable du débiteur formalisée par un mandat. Les comptes du créancier et du débiteur sont tenus dans des banques situées dans la zone SEPA. Il peut donc être effectué en France ou de façon transfrontalière entre la France et un pays de la zone SEPA. Le prélèvement SEPA peut être ponctuel ou récurrent. Le prélèvement SEPA s'appuie sur un formulaire unique de mandat, mis à disposition par le créancier et complété et signé par le débiteur, contenant un double mandat : l'un donné au créancier afin de présenter des demandes de prélèvements sur le compte désigné du débiteur, le second donné à la banque du débiteur l'autorisant à débiter ledit compte.

DÉFINITION : Le prélèvement SEPA Interentreprises ou B2B

Il est réservé aux entreprises, associations et professionnels souhaitant régler leurs transactions selon des conditions spécifiques. À réception du premier prélèvement SEPA B2B, la banque du débiteur s'assure du consentement de son client ainsi que de la validité du mandat auprès du débiteur. À réception des prélèvements suivants, elle vérifie la cohérence des données du mandat avec les données enregistrées et avec les données de l'opération reçues de la banque du créancier.

- Paiement d'un avis de prélèvement **Gratuit**
- Mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA CORE **Gratuit**
- Mise en place d'un consentement sur mandat de prélèvement SEPA interentreprises (B2B) **10,40 €**
- Modification/révocation d'un consentement sur mandat de prélèvement SEPA interentreprises (B2B) **10,40 €**
- Mise en place du service de contrôle des paiements de prélèvement SEPA sur liste de mandats SEPA autorisés (liste blanche) et liste de mandats SEPA non autorisés (liste noire) **Gratuit**
- Enregistrement d'un mandat SEPA dans une liste **16,12 €**
- Modification/annulation d'un mandat dans une liste **16,12 €**
- Refus de tout prélèvement SEPA **31,88 €**
- Révocation ou contestation d'une échéance de prélèvement avant ou après échéance **10,40 €**
- Frais de recherche de preuve à la demande du débiteur pour contestation sur prélèvement non autorisé s'avérant non justifiée **17,26 € TVA**
- Demande de copie de mandat de prélèvement SEPA **17,26 €**

PRÉLÈVEMENTS SEPA, TIP SEPA ÉMIS

- Demande ICS (Identifiant Créancier SEPA) **38,50 € TVA**
- Demande ICS des syndicats de copropriétaires **Nous consulter TVA**

	En agence/ Par téléphone ⁽¹⁾	Par télétransmission ⁽²⁾
Prélèvement SEPA permanent :		
- Frais de mise en place d'un échéancier	Gratuit	-
- Frais de modification/suppression d'un échéancier	Gratuit	-
- Frais par prélèvement SEPA émis	Gratuit	-
Émission de prélèvement SEPA CORE occasionnel	Gratuit	0,19 €/opération
Émission de prélèvement SEPA interentreprises (B2B) occasionnel	0,23 €/opération	0,23 €/opération
Enregistrement d'un mandat SEPA dans une liste	16,12 €	16,12 €
Modification/annulation d'un mandat dans une liste	16,12 €	16,12 €
Frais sur remise de prélèvements confirmée par signature électronique	-	Gratuit
Frais de prélèvement SEPA émis et revenu impayé	-	2,08 €/opération

- Solutions de gestion des mandats **Nous consulter**
- Frais sur annulation ou modification d'une remise ou opération avant traitement **Gratuit**
- Frais sur annulation suite à une opération émise à tort avant date d'échéance..... **Gratuit**
- Frais sur reversement suite à une opération émise à tort..... **15,91 €/opération**
- Frais de rejet de prélèvement suite à l'émission de prélèvements SEPA CORE (rejet avant échéance/retour bancaire après échéance/contestation débiteur) **2,08 €/opération**
- Frais de rejet de prélèvement suite à l'émission de prélèvements SEPA interentreprises (B2B) (rejet avant échéance/retour bancaire après échéance)..... **2,08 €/opération**
- Frais de rejet de prélèvement suite à l'émission de prélèvements SEPA interentreprises (B2B) pour contestation débiteur en procédure exceptionnelle **2,08 €/opération**
- Frais de recherche de preuve auprès du créancier pour contestation sur prélèvement non autorisé sans restitution du mandat valide par le créancier **17,26 € TVA**

(1) Appel non surtaxé, coût selon votre opérateur.

(2) Par échange de données informatisées via CE net Remises ou CE net EDI.

4 OPÉRATIONS DE PAIEMENT

> LES EFFETS DE COMMERCE

TRAITEMENT DES EFFETS DE COMMERCE AU DÉBIT DU COMPTE

- Bon à payer
 - Avec la convention de paiement sauf désaccord **Gratuit**
 - Sans la convention de paiement..... **Gratuit**
- Avis de sort..... **17,07 €/effet**

TRAITEMENT DES EFFETS DE COMMERCE A L'ENCAISSEMENT OU A L'ESCOMPTE

- Effet remis - support papier
 - Frais par effet..... **4,58 €/effet**
- Effet remis - Télétransmis
 - Remise d'effets confirmée par signature électronique **Gratuit**
 - Frais par effet..... **0,47 €/effet**
- Autres
 - Effet remis à l'encaissement revenu impayé **20,28 €**
 - Effet restitué..... **17,07 €**
 - Acceptation, modification, prorogation..... **17,07 €**
 - Réclamation..... **17,07 €**
 - Demande d'avis de sort..... **17,07 €**
 - Changement de domiciliation..... **17,07 €**
 - Autres opérations..... **17,07 €**

SERVICES SEPAMAIL

- Demande de règlement..... **Nous consulter**
 - Abonnement au service
 - Demande de règlement
- Vérification de coordonnées bancaires..... **Nous consulter**
 - Abonnement au service
 - Demande de vérification

5 LES ASSURANCES



- Assurance Moyens de Paiement Pro Plus⁽¹⁾⁽⁷⁾..... **20,30 €/an**

DÉFINITION : Offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement

L'Assurance Moyens de Paiement Pro Plus⁽¹⁾⁽⁷⁾ couvre, avant opposition, les conséquences d'un usage frauduleux consécutif à la perte ou au vol de la carte bancaire ou de formules de chèque vierge, détenus sur un compte selon conditions particulières et générales du service. Elle est incluse dans la cotisation de votre forfait professionnel.

- Sécurexpress Assurance⁽¹⁾⁽⁷⁾..... **27,40 €/an**

IARD (INCENDIES, ACCIDENTS ET RISQUES DIVERS)

- Assurance Multirisque Professionnelle⁽²⁾⁽⁷⁾..... **Nous consulter**
- Assurance Auto des Professionnels⁽²⁾⁽⁷⁾..... **Nous consulter**

PRÉVOYANCE

- Prévoyance Pro⁽⁵⁾⁽⁷⁾..... **Nous consulter**

Contrat d'assurance qui garantit les revenus du dirigeant salarié ou du TNS en cas d'arrêt de travail ou d'invalidité et le versement d'un capital⁽⁶⁾ en cas de décès suite à un accident ou une maladie.

- Protection Homme Clé⁽⁵⁾⁽⁷⁾..... **Nous consulter**

Contrat d'assurance qui garantit le versement d'un capital⁽⁷⁾ à l'entreprise et permet d'aider à faire face aux conséquences financières de la disparition du dirigeant, d'un associé ou collaborateur important.

RETRAITE

- Millevie PER⁽⁶⁾⁽⁷⁾..... **Nous consulter**

Plan d'Épargne Retraite individuel.

SANTÉ

- Garantie Santé Côté pro⁽⁴⁾⁽⁷⁾..... **Nous consulter**

Complémentaire santé individuelle.

- Assurance Complémentaire Santé Salariés⁽³⁾⁽⁷⁾..... **Nous consulter**

Complémentaire santé collective mise en place en tant qu'employeur dans le cadre de la loi ANI.

BON À SAVOIR

Bénéficiaire de l'expertise de nos partenaires pour assurer⁽¹⁾⁽⁷⁾ :

- Votre Responsabilité Civile Professionnelle si vous exercez une profession de Santé
- Vos récoltes et vos biens professionnels si vous exercez une activité agricole ou viticole
- Votre activité face aux risques cyber

(1) Assurance Moyens de Paiement Pro Plus et Sécurexpress Assurance sont des contrats assurés par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le code des Assurances.

(2) L'assurance Multirisque Professionnelle et l'Assurance Auto des professionnels sont des contrats assurés par BPCE IARD, entreprise régie par le code des Assurances. Les prestations d'assistance sont assurées par BPCE IARD, entreprise régie par le code des Assurances.

(3) Assurance Complémentaire Santé Salariés est un contrat assuré par Apivia Macif Mutuelle, mutuelle régie par le livre II du Code de la mutualité et adhérente à la Mutualité Française.

(4) Garanties Santé Côté Pro est un contrat assuré par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le code des assurances. Les prestations d'assistance du contrat Garanties Santé Côté Pro sont mises en oeuvre par IMA GIE.

(5) Prévoyance Pro et Protection Homme Clé sont des contrats assurés par BPCE Vie, entreprise régie par le code des assurances.

(6) Millevie PER est un contrat d'assurance vie souscrit par l'association APERP, auprès de BPCE Vie, entreprise régie par le code des Assurances.

(7) Selon limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur.

(8) Dans le cadre du dispositif Madelin, le versement se fera obligatoirement sous forme de rente.

6 LA BANQUE À DISTANCE



> DIRECT ECUREUIL/CE NET COMPTES

DEFINITION : Direct Ecureuil (DEI) et CE net Comptes

Direct Ecureuil et CE net Comptes sont des services de banque à distance (par Internet) complets permettant la consultation et la gestion de vos comptes en ligne 7 jours sur 7, 24h sur 24 depuis un téléphone mobile, une tablette ou un ordinateur connecté à Internet.

Solution moderne, sécurisée et facile d'utilisation, c'est l'outil indispensable pour faciliter vos opérations bancaires au quotidien avec votre Caisse d'Epargne.

- Vous accédez aux principales informations relatives à vos comptes ainsi qu'à certains de vos crédits.
- Vous réalisez en quelques clics les principales opérations bancaires nécessaires à votre gestion au quotidien.
- Pour CE net Comptes uniquement, vous habilitiez certains de vos collaborateurs à l'utilisation de votre espace en ligne et définissez pour chacun d'eux les droits d'utilisation dont ils disposent.

- Abonnement à des services de Banque A Distance (BAD)⁽²⁾ permettant de consulter vos comptes sur Internet (hors forfait ou offre groupée de services)
 - Direct Ecureuil (réservé aux Entrepreneurs individuels) **4,80 €/mois⁽¹⁾**
 - CE net Comptes **Nous consulter**
 - Service Digital Box **Gratuit⁽¹⁾**

Service mettant à disposition vos documents relatifs à vos produits bancaires au format numérique de manière sécurisée dans l'espace de banque à distance.

- Option gestion de portefeuille en bourse **Incluse dans les abonnements BAD⁽¹⁾⁽²⁾**

BON À SAVOIR

Consultez et gérez vos comptes également depuis votre smartphone sur notre site mobile www.m.caisse-epargne.fr, ou sur votre application BANXO - Caisse d'Epargne si vous êtes équipé du service DEI ou CE net - Caisse d'Epargne si vous êtes équipé du service CE net (applications accessibles sur iPhone® ou Android) 



> PULCEO CONNECT

BON À SAVOIR

Pulceo Connect permet l'agrégation de comptes, ainsi que la gestion de trésorerie multi-comptes à travers le service d'initiation de virements (sous réserve de disponibilité). Pulceo Connect est un service accessible par internet. Il fonctionne sans EDI et donc sans abonnement EBICS.

- Abonnement PULCEO CONNECT **10,00 €/mois TVA**
- Frais d'installation **50,00 € TVA**
- Frais d'intervention **50,00 €/intervention TVA**
- Service Ellisphère **5,00 €/mois TVA**
- Service Trésorerie Détaillée **5,00 €/mois TVA**

(1) Hors coût du fournisseur d'accès Internet.

(2) BAD : Banque A Distance.

> ALERTECUREUIL PRO

- Abonnement à un produit offrant des alertes sur la situation du compte par SMS
 - Forfait mensuel (dans la limite de 40 SMS) 5,45 €
 - SMS supplémentaire (coût par SMS) 0,21 €
- Abonnement à un produit offrant des alertes de la situation du compte par e-mail
 - Forfait mensuel (nombre illimité d'e-mails) 5,45 €

> SÉCURISATION DES OPÉRATIONS EN LIGNE (SOL)

- Secur'Pass ou Secur'Pass Pro **Gratuit**
- SOL SMS **Gratuit**
- Lecteur CAP 9,00 €/lecteur **TVA**
- Carte Secur@ccès 7,00 €/an **TVA**
- Frais d'opposition de la carte Secur@ccès par la banque **Gratuit**
- Frais de refabrication de carte Secur@ccès 7,00 € **TVA**
- Frais de demande de réédition du code confidentiel **Gratuit**
- Certificat électronique Certiceo (abonnement 3 ans) **180,00 € à la souscription TVA**

DÉFINITION : SecurPass et Secur'Pass Pro

Sécur'Pass pour DEI et Secur'Pass Pro pour CE net sont des services gratuits d'authentification forte qui sécurisent vos paiements par carte bancaire sur internet et les opérations sensibles que vous effectuez régulièrement sur l'espace de banque à distance (virements, ajout de bénéficiaires de virement, signature électronique de vos contrats/remises) sur ordinateur ou sur les applications mobile Caisse d'Épargne. Secur'Pass Pro sécurise aussi les opérations que vos collaborateurs effectuent.



DÉFINITION : Lecteur CAP

Il permet de sécuriser la réalisation de vos opérations sur les espaces banque à distance Caisse d'Épargne et lors d'un achat sur internet en apportant une authentification forte ou en apposant une signature électronique avec le lecteur dans lequel vous insérez votre carte Secur@ccès ou votre CB à usage Professionnel.



DÉFINITION : Carte Secur@ccès

Une carte d'authentification Secur@ccès, avec son code confidentiel, qui doit être utilisée avec un lecteur CAP.

DÉFINITION : Certificat électronique Certiceo

Le Certificat Électronique est une solution d'identité numérique qualifié EIDAS qui permet de sécuriser vos échanges sur internet en apportant une authentification forte ou en apposant une signature électronique. Le certificat électronique est délivré sur clé USB.

7 EDI (ÉCHANGE DE DONNÉES INFORMATISÉES AVEC LA BANQUE)

DÉFINITION : services de gestion de compte via des échanges de données informatisées

À l'aide d'un logiciel de gestion installé sur votre ordinateur, ou accessible sur internet, vous pouvez, par une connexion EBICS ou SWIFT mise en place par Caisse d'Épargne, télétransmettre vos fichiers de virements, prélèvements, LCR.

> CE NET REMISES

BON À SAVOIR

Caisse d'Épargne met à votre disposition la saisie en ligne et la transmission de fichier sur notre solution Internet CE net Remises mais également la récupération des comptes-rendus de traitement, des relevés de modifications de coordonnées bancaires, des relevés de comptes, des relevés de mobilité bancaire et des impayés et la gestion des habilitations des utilisateurs. Cette solution inclut les fonctionnalités du service CE net Comptes.

- Frais de mise en place du service 75,00 €⁽¹⁾ **TVA**
- Frais d'intervention suite à mise à disposition des relevés de comptes, d'un nouveau mot de passe 16,60 €⁽¹⁾
- Frais de modification sur l'abonnement **Nous consulter**
- Abonnement au Service de saisie d'opérations et de remise d'ordres
- Saisie d'opérations et dépôt de remises, suivi des ordres et confirmation par signature électronique, récupération des comptes-rendus de traitement, des relevés de comptes et des relevés de mobilité bancaire, gestion des habilitations des utilisateurs **À partir de⁽²⁾ 34,00 €/mois⁽¹⁾**

> CE NET EDI (EBICS)

- Frais de mise en place du service 75,00 € **TVA**
- Abonnement mensuel EBICS **À partir⁽²⁾ de 47,00 €/mois**
- Virement SCT Accéléré (demande avant 19h, effectué dans la journée) 0,50 €/virement
- Relevé Intraday 20,00 €/compte/mois

> PULCEO

BON À SAVOIR

PulCEO est une gamme de solutions multi-bancaires en ligne pour la consultation de comptes ainsi que la gestion de trésorerie et d'opérations bancaires. L'offre PulCEO.fr implique un abonnement CE Net EDI (EBICS).

- Frais de mise en place du service (à distance) **À partir de 250,00 € TVA**
- Abonnement PulCEO.fr⁽¹⁾ incluant deux banques **À partir de 40,00 €/mois TVA**
- Option par banque supplémentaire **À partir de 8,33 €/mois TVA**
- Options complémentaires (durée d'historique étendue, comptes supplémentaires, PulCEO Mobile élargi, Diamond, e-facture, signature électronique des mandats de prélèvement SEPA, rapprochement automatique des écritures prévisionnelles, propositions d'équilibrages des soldes des comptes...) **Nous consulter TVA**

(1) Hors coût du fournisseur d'accès Internet.

(2) En fonction du nombre de remises ou de relevés restitués.

> SWIFTNET

- Frais de mise en place du service..... Nous consulter **TVA**
- Abonnement mensuel SWIFTNet FileAct Nous consulter **TVA**
- Abonnement mensuel services FIN Nous consulter **TVA**

> AUTRES PRESTATIONS

- Relevés d'opérations (virements reçus, prélèvements reçus) par compte Nous consulter
- Relevés format CFONB, XML et format MT940 Nous consulter
- Accès multiple tout protocole Nous consulter
- Outil de gestion de mandat prélèvement SEPA..... Nous consulter **TVA**
- Abonnement experts comptables rapatriement des relevés de comptes Nous consulter **TVA**
- Services complémentaires..... Nous consulter

8 L'ÉQUIPEMENT MONÉTIQUE



> LA MONÉTIQUE

■ Commission monétique sur paiement.....	Nous consulter
■ Relevé d'édition monétique mensuel et décadaire	Gratuit
■ Relevé d'édition monétique hebdomadaire.....	13,15 €/trimestre
■ Relevé d'édition monétique journalier.....	54,80 €/trimestre
■ Frais de traitement impayés sur acceptation réseau Carte Bancaire.....	25,00 €/impayé TVA
■ Frais de traitement impayés sur acceptation autres réseaux que Carte Bancaire.....	50,00 €/impayé TVA
■ Frais sur contrat inactif.....	15,00 €/an
■ Relevé Annuel de Frais d'Encaissement Cartes (RAFEC).....	Gratuit
■ Relevé Mensuel de Frais d'Encaissement Cartes (RMFEC).....	Gratuit
■ Frais de recherche sur historique de télécollecte, sur erreur de montant et sur erreur non fondée	16,60 € TVA

> LES TERMINAUX DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE (TPE)

BON À SAVOIR

Caisse d'Epargne vous propose une gamme complète de terminaux de paiement électroniques en location, performants, avec un service inclus de maintenance et d'assistance téléphonique. N'hésitez pas à demander conseil auprès de votre Conseiller Professionnel.

Les prix indiqués intègrent la préparation, la livraison et la maintenance du terminal sur le territoire français.

■ Location de TPE couvrant l'ensemble des besoins des commerçants, du standard au Premium	Nous consulter TVA
<i>Durée d'engagement 12 mois, 24 mois ou 48 mois.</i>	
TPE Premium : une solution allant au-delà du paiement avec des applications utiles à l'activité quotidienne, avant, pendant et après la vente.	
■ Installation de logiciels spécifiques	À partir de 30,00 € TVA
■ Frais de dossier	50,00 €
■ Indemnités applicables dans le cadre d'un contrat de location (résiliation anticipée, non restitution de matériel, échange, équipement hors d'usage).....	Nous consulter

> TAP TO PAY

L'encaissement en sans contact depuis un smartphone ou une tablette. Disponible sur Google Pay et App Store.

■ Abonnement.....	4,90 €/mois dès la 1^{ère} transaction dans le mois calendaire TVA
■ Commission monétique carte réseau	1,25 %/transaction
■ Commission monétique carte UE	1,25 %/transaction
■ Commission monétique carte commerciales.....	2,50 %/transaction
■ Commission monétique carte étrangères.....	2,50 %/transaction
■ Coût fixe	0,15 €/transaction TVA

> LE PAIEMENT POUR LA LOCATION DE BIENS ET SERVICES (PLBS) Nous consulter

BON À SAVOIR

L'offre monétique Accepteurs PLBS (Paiement pour la Location de Biens et Services) est une solution d'acceptation permettant de réaliser des demandes de pré-autorisation pour la location de biens ou de services.

> HEOH⁽¹⁾ Nous consulter

L'offre Heoh de Heoh PAYMENTS propose différentes solutions pour faciliter la collecte de dons via des bornes, TPE, ...

> PLANET DCC Nous consulter

Paiement en devises

> CE BOOST PAY BUSINESS⁽²⁾

DÉFINITION : Système d'encaissement tout-en-un pour simplifier l'activité du commerçant avec un unique équipement qui réunit un TPE et un logiciel de caisse digitale. Solution à découvrir sur www.ce-boost-pay-fr⁽³⁾.

- Abonnement CE boost Pay Business À partir de 73,50 €/mois **TVA**
- Frais de dossier, modalité de sortie du contrat Nous consulter **TVA**
- Durée d'engagement 48 mois

> ONEY PROXI⁽⁴⁾ Nous consulter

BON À SAVOIR

Offrez plus de souplesse à vos clients en leur proposant de régler par carte bancaire en 3 ou 4 fois, avec ou sans frais.

(1) Services Heoh de Heoh Payments proposés par Caisse d'Épargne - HEOH PAYMENTS, société par actions simplifiées au capital de 750 374 euros. Siège social : 5 rue du Chevalier Saint Georges, 75008 Paris, immatriculée sous le numéro 838 460 962 au RCS Paris, agréée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (l'ACPR) en qualité d'établissement de paiement sous le numéro interbancaire (CIB) 11568, figurant sur la liste des établissements de paiement agréés consultable sur le registre REGAFI tenu par l'ACPR (www.regafi.fr) (l'« Établissement de Paiement »).

(2) CE Boost Pay Business est une offre de BPCE Payment Services - Société anonyme à Conseil d'administration au capital de 53 559 264 euros - située au 30 avenue Pierre Mendès France - 75013 Paris France. Immatriculée au R.C.S. de Paris sous le n° SIREN : 345 155 337.

(3) Coût de connexion selon votre opérateur ou fournisseur d'accès.

(4) L'offre de paiement en 3x 4x, est une offre de Oney Bank proposée par Caisse d'Épargne. Ce service est souscrit par le professionnel directement auprès de Oney Bank. Oney Bank - SA au capital de 51 286 585 € - 34 Avenue de Flandre 59 170 Croix - 546 380 197 RCS Lille Métropole - n° Orias 07 023 261 www.orias.fr.

> E-COMMERCE

- IZ e-commerce⁽¹⁾ Nous consulter **TVA**

DÉFINITION : IZ e-commerce

Avec l'offre IZ e-commerce de Regicom, partenaire de Caisse d'Epargne, bénéficiez des conseils de spécialistes de la création de sites internet et spécialistes de la visibilité en ligne et sur les réseaux sociaux, pour développer votre activité.

- SP PLUS PRO
 - Inscription..... 150,00 €
 - Abonnement mensuel 15,00 €
- SP PLUS Pro Expert
 - Inscription..... 250,00 €
 - Abonnement mensuel 30,00 €
- PAYPLUG⁽²⁾
 - Abonnement mensuel Nous consulter
- Jepaieenligne Pro⁽³⁾
 - Abonnement mensuel 15,00 €
- Jepaieenligne EXPRESS⁽⁴⁾
 - Inscription..... 50,00 €
 - Abonnement mensuel 5,00 €

DÉFINITION : Jepaieenligne EXPRESS

Jepaieenligne EXPRESS est une application vous permettant d'encaisser des transactions directement depuis votre Smartphone, votre tablette ou votre TPE Premium.

	SP Plus Pro	SP Plus Pro Expert	Jepaieenligne ⁽³⁾	Jepaieenligne EXPRESS ⁽⁴⁾
Canal de vente				
Site WEB marchand	√	√	-	-
VAD (téléphone, courrier, fax, email)	5 €/mois ^(a)	5 €/mois ^(a)	-	-
Paiement par lien incluant le contrat VADS (SMS, email, ...)	-	5 €/mois	5 €/mois	√
Page de paiement hébergée par SP PLUS	-	-	√	10 €/mois
Moyen de paiement				
Cartes bancaires, Visa, MasterCard, eCB	0,13 €/tr ^(b)	0,13 €/tr ^(b)	0,13 €/tr ^(b)	0,13 €/tr ^(b)
Cartes privées	0,13 €/tr ^(b)	0,13 €/tr ^(b)	0,13 €/tr ^(b)	0,13 €/tr ^(b)
American Express				
PayPal	5 €/mois	√	-	5 €/mois
Cetelem				
- Service non disponible. √ Service offert en standard. (a) Service en option. (b) tr = trimestre				

(1) Regicom, nom commercial Regicom Webformance, SASU au capital de 5 000 000 € - RCS Nanterre n° 525 312 294 - Siège social : 36-40 Rue Raspail, 92300, LEVALLOIS PERRET, France.

(2) Service de la société Payplug Enterprise, proposé par la Caisse d'Epargne. PayPlug Enterprise, société par actions simplifiée au capital de 32 425 914,10 €, et immatriculée au Registre du Commerce de Paris sous le numéro RCS 443 222 682. Siège social : 110, avenue de France - 75013 Paris. Établissement de paiement agréé en France par l'ACPR - Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution - 4 Place de Budapest CS 92459 75436 Paris Cedex 09.

(3) Jepaieenligne Pro n'est plus commercialisé.

(4) Sous réserve de commercialisation.

	SP Plus Pro	SP Plus Pro Expert	Jepaieenligne ⁽¹⁾	Jepaieenligne EXPRESS ⁽²⁾
Typologie de paiement				
Paiement à la commande	√	√	√	√
Paiement à la livraison	√	√	√	√
Paiement différé	√	√	√	√
Gestion compte client (abonnement et/ou identifiant)	-	15 €/mois*	-	-
Paiement par lien	-	5 €/mois*	5 €/mois*	√
Back-office de gestion des paiements				
Mode interface sécurisé	√	√	√	√
Mode WEB services	-	500 €*	-	-
Aide à la décision				
Module d'aide à la décision : niveau 1	15 €/mois*	√	15 €/mois*	-
Module d'aide à la décision : niveau 2	-	10 €/mois*	10 €/mois*	-
Reporting				
Email de confirmation de paiement au commerçant	√	√	√	√
Fichier reporting transactions et opérations	10 €/mois*	√	10 €/mois*	-
Rapprochement bancaire visuel				-
Rapprochement bancaire visuel et par fichier	-	25 €/mois*	25 €/mois*	-
Rapprochement impayés visuel et par fichier				-
Services additionnels				
Insertion d'un logo (page paiement et e-mail de confirmation)	√	√	√	√
Email de confirmation de paiement à l'internaute	√	√	√	√
Pages de paiement en multilingues	√	√	√	√
Affichage montant en multidevises	-	√	-	√
Modalités de facturation spécifique				
Facturation pour saisonnier par mois	10 €/mois*	10 €/mois*	10 €/mois*	-
- Service non disponible. √ Service offert en standard. * Service en option.				

➤ **SMILE&PAY⁽³⁾** **Nous consulter**

DÉFINITION : Smile&Pay

Smile&Pay, un terminal de paiement ultra mobile, léger et économique pour vos encaissements. La solution idéale pour débiter. Conseillé pour un chiffre d'affaires mensuel inférieur à 10 000 €.

(1) Jepaieenligne n'est plus commercialisé.

(2) Sous réserve de commercialisation.

(3) Smile&Pay est une Société Anonyme au capital de 818 186,00 € inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 500 872 023 et ayant son siège social au 60, avenue Charles de Gaulle à NEUILLY-SUR-SEINE. SMILE&PAY est enregistrée sous le numéro 17228 par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution comme Établissement de paiement.

9 SERVICES EXTRA-BANCAIRES



> JEDECLARE.COM

Solution d'échange de données par télétransmission permettant la télécollecte de liasses fiscales et la télétransmission de relevés de compte avec les Experts comptables adhérents.

- Frais d'adhésion au service..... **Nous consulter TVA**

> CE BOOST FID

DÉFINITION : CE boost FID est une solution de fédération de la clientèle du professionnel.

- Module Analytique :
 - Frais d'inscription **25,00 €/point de vente TVA**
 - Abonnement **5,00 €/mois/point de vente TVA**
- Module Fidélité
 - Frais d'inscription **150,00 €/point de vente TVA**
 - Abonnement **49,00 €/mois/point de vente TVA**
 - Frais de sortie de 120 € si résiliation dans les 6 premiers mois, et gratuit au-delà.
- Module Fidélité +
 - Frais d'inscription **150,00 €/point de vente TVA**
 - Abonnement **79,00 €/mois/point de vente TVA**
 - Frais de sortie de 120 € si résiliation dans les 6 premiers mois, et gratuit au-delà.

BON À SAVOIR

Jusqu'à 20 % de remises sur l'abonnement mensuel, Fidélité ou Fidélité +, à partir du 3^e point de vente.

> AVANCE ET GESTION DU TIERS-PAYANT*

- Avance et gestion du tiers-payant..... **Nous consulter**
Solution de gestion du tiers payant (rapprochement des écritures, récupération des remboursements auprès de la sécurité sociale et des mutuelles, gestion des impayés...)⁽¹⁾ et avance de fonds par Caisse d'Épargne pour couvrir le décalage de trésorerie, le temps du remboursement total.

> IPAIDTHAT*

- iPaidThat⁽²⁾ **Nous consulter**
Service complet de gestion comptable et financière en ligne pour les entrepreneurs, incluant un service de facturation électronique.

* Sous réserve de commercialisation.

(1) Prestations assurées par EMIS SANTE, nom commercial SANTE PRO, SAS au capital social de 30 000 euros, immatriculé(e) au Registre du Commerce et des Sociétés de Roanne sous le numéro 489 470 930, dont le siège social est situé au 331 rue de la Rotonde 42153 Riorges.

(2) SAS IPT TECHNOLOGIE «iPaidThat» société par actions simplifiées au capital social de 2 246,82 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Rennes, sous le numéro 829 997 451, dont le siège social est situé Avenue d'Alphasis - Espace Performance 35760 Saint Grégoire, FRANCE.

10 FINANCEMENT⁽¹⁾



> FINANCEMENT BANCAIRE COURT TERME

DÉCOUVERT

■ Découvert autorisé

- Frais de dossier

À la mise en place..... **1,00 % du montant du découvert**

- Minimum..... **60,00 €/dossier**

- Maximum..... **250,00 €/dossier**

- Taux d'intérêt⁽²⁾

- Minimum..... **Nous consulter**

- Maximum..... **Nous consulter**

Taux d'intérêt en fonction du montant du découvert autorisé

- Commission d'engagement **1,00 % du montant/an**

Commission calculée en appliquant un % sur le montant du découvert autorisé. Elle est perçue **trimestriellement.**

- Commission de dépassement sur autorisation (majoration taux client)..... **10,00 % maximum**

- Minimum forfaitaire d'intérêts débiteurs **5,00 €/trimestre**

■ Découvert non autorisé

- Taux d'intérêt⁽²⁾ **Nous consulter**

COMMISSIONS⁽³⁾

■ Commission sur le plus fort découvert..... **0,06 % maximum/trimestre**

Commission calculée en appliquant un pourcentage sur le plus grand solde débiteur en valeur de chaque mois. Perçue à chaque arrêté, trimestriel par défaut, elle est calculée chacun des mois consécutifs de la période séparant deux arrêts, en prenant en compte le plus fort découvert du mois.

■ Commission d'immobilisation..... **3,12 % maximum**

Commission prélevée au titre d'un solde débiteur permanent sur la période d'arrêt. Elle est calculée en appliquant un taux sur les nombres débiteurs de la période.

ESCOMPTE⁽⁴⁾

■ Frais de dossier **1,00 % du montant escompté**

- Minimum de perception **60,00 €**

■ Taux d'intérêt **Nous consulter**

■ Commission d'endos **0,62 %/eff**

LES AUTRES OPÉRATIONS

■ Récapitulatif annuel des frais relatifs aux produits de financement à court terme..... **Gratuit**

(1) Après étude de votre dossier par la Caisse d'Épargne et sous réserve de son acceptation.

(2) Intérêts calculés sur le solde débiteur du compte courant.

(3) Perçues sur le solde débiteur du compte courant en cas de découvert autorisé et non autorisé.

(4) Intérêts de l'escompte calculés en fonction du taux d'intérêt, de la durée et du montant des effets escomptés.

AFFACTURAGE

Gestion du poste clients

La Caisse d'Épargne vous propose des solutions adaptées à la gestion et à la sécurisation de votre poste clients : ciblage de nouveaux prospects, informations sur la santé financière de vos clients, prospects ou fournisseurs en France ou à l'international, assurance contre le risque d'impayés.

- Offre d'information commerciale **Nous consulter**
- Offre d'assurance-crédit **Nous consulter**
- FlashFactures **3,95 % du montant financé des factures confiées**
Offre de financement à la facture, FlashFactures vous permet d'obtenir en avance le règlement de vos factures B to B. Simple, rapide, digitale et sans engagement, notre solution a été pensée pour vos besoins ponctuels de financement.

> FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

LES CRÉDITS MOYEN ET LONG TERME

- Frais de dossier (en % sur le capital emprunté)
 - Concours Moyen Long Terme **1,00 % du montant financé**
 - Minimum de perception **150,00 €**

LES AUTRES OPÉRATIONS

- Duplicata d'un tableau d'amortissement **26,52 €**
- Duplicata d'un contrat de prêt avec tableau d'amortissement **53,87 €**
- Frais d'avenant **182,00 à 374,40 €**
- Attestations diverses **21,32 €/attestation**

BON À SAVOIR

La Caisse d'Épargne vous propose une gamme de financements complète en faveur de la transition énergétique : travaux d'amélioration énergétique du bâtiment, énergies renouvelables, matériel permettant de réduire la consommation d'énergie, véhicule ou flotte de véhicules propres avec bornes de rechargement. N'hésitez pas à consulter votre Conseiller.

CRÉDIT-BAIL MOBILIER **TVA**

- Frais de dossier **2,00 % du montant du prix H.T. du matériel TVA**
 - Minimum de perception **50,00 € TVA**
- Publicité légale crédit-bail/Location (greffe du tribunal de Commerce) **23,00 € TVA**
Cette publicité est renouvelée en cas de changement d'adresse du siège social
- Inscription d'un nantissement (incluant les frais légaux variant en fonction du montant du financement) **250,00 € TVA**
- Annulation ou modification d'assurance **50,00 € TVA**
- Mainlevée d'opposition - **contrat couvert par notre assurance groupe** **Gratuit**
- Mainlevée d'opposition - **contrat non couvert par notre assurance groupe** **50,00 €**

■ Gestion d'un sinistre matériel - contrat couvert par notre assurance groupe	Gratuit
■ Gestion d'un sinistre matériel - contrat non couvert par notre assurance groupe	150,00 €
■ Gestion d'un sinistre à la personne (décès, invalidité et incapacité) - contrat couvert par notre assurance groupe	Gratuit
■ Gestion d'un sinistre à la personne (décès, invalidité et incapacité) - contrat non couvert par notre assurance groupe	50,00 €
■ Réédition de documents (contrats, échéanciers...) ⁽¹⁾	50,00 €/document
■ Changement de dénomination sociale (sans changement de n° Siren).....	35,00 €
■ Changement d'immatriculation (inclus duplicata de certificat).....	50,00 €
■ Radiation de publicité ou de gage ⁽²⁾	35,00 €
■ Modification de la date d'échéancement (hors intérêt intercalaire).....	50,00 €
■ Changement de domiciliation bancaire ou frais de mise en place d'un avis de prélèvement ⁽²⁾	50,00 €
■ Changement du mode de règlement ⁽¹⁾⁽³⁾	
- De chèque ou virement à prélèvement.....	Gratuit
- De prélèvement à chèque.....	250,00 €
- De prélèvement à virement.....	250,00 €
■ Décompte de sortie anticipée ⁽¹⁾⁽³⁾	50,00 €
■ Attestations diverses (crédit impôt recherche, taxes à l'essieu...), autorisation de sortie du territoire ⁽³⁾	50,00 €/attestation
■ Renseignements recherchés pour un tiers (expert-comptable, commissaire aux comptes).....	75,00 €
■ Transfert au nom d'un nouveau locataire ⁽³⁾	250,00 €
■ Modification du plan de remboursement ⁽³⁾	250,00 €
■ Modification ou mainlevée de garantie ⁽³⁾	250,00 €
■ Avenant au contrat ou autorisation de sous location (changement d'actionnariat, de gérant, d'assuré) ⁽³⁾	250,00 €
■ Frais de réaménagement amiable du plan de remboursement du contrat ⁽³⁾	250,00 €
■ Gestion des amendes, taxes diverses pour le compte du locataire.....	50,00 €
LE CRÉDIT-BAIL IMMOBILIER	Nous consulter
LA LOCATION LONGUE DURÉE	Nous consulter

(1) Gratuit pour les actes initiés sur l'Espace client.

(2) Hors frais supplémentaires facturés par votre établissement bancaire ou postal.

(3) Sous réserve d'acceptation de l'opération.

10 FINANCEMENT

> ASSURANCE DES EMPRUNTEURS

- Selon limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur **Nous consulter**
- L'assurance des emprunteurs permet de sécuriser votre activité en assurant vos emprunts. En souscrivant cette assurance lors de la mise en place du crédit, vous garantissez la prise en charge de tout ou partie du capital restant dû ou des échéances en cas d'aléa de santé des emprunteurs et/ou des cautions.

> CAUTIONS ET GARANTIES

CAUTIONS BANCAIRES

- Commission annuelle **de 1,00 % à 2,50 %/caution**
- Frais d'émission d'un acte simple **36,97 €**
- Frais d'émission d'un acte complexe **203,16 €**
- Frais de relance pour obtention de mainlevée **16,17 €**

FRAIS DE GARANTIES

S'y ajoutent éventuellement les droits d'enregistrement, les frais d'inscription, de signification et les frais dus à la radiation.

- Nantissement de parts sociales hors Caisse d'Épargne/actions de sociétés non cotées **93,60 €/acte**
- Nantissement de compte-titres Caisse d'Épargne **Gratuit**
- Nantissement de compte-titres autres établissements **83,20 €/acte**
- Nantissement ou délégation contrats d'assurance vie Caisse d'Épargne **Gratuit**
- Nantissement ou délégation contrats d'assurance vie autres établissements **83,20 €/acte**
- Nantissement de fonds de commerce sous seing privé **83,20 €/acte**
- Prise de gage **52,00 €/acte**
- Blocage de compte courant d'associé **Gratuit**
- Autres frais d'acte et de garantie **Nous consulter**
- Frais de demande de mainlevée hypothécaire et autres garanties **115,00 €/acte**

> DEV'IMMO

DÉFINITION : tarification des opérations immobilières dans le cadre des offres "promotions immobilières".

Opération/service	Tarification PRO
Commission de mouvement	0,135 %/trimestre Minimum de perception : 7,00 €/trimestre
Frais tenue de compte technique Promo Immo sans instrument de paiement	83,20 €/trimestre
Prêt	Nous consulter



BON À SAVOIR

L'offre Ingénierie Sociale de Caisse d'Épargne repose sur une combinaison de dispositifs complémentaires permettant au dirigeant de défiscaliser sur le plan personnel et professionnel tout en motivant et fidélisant ses salariés.

- Épargne Salariale (PEI⁽¹⁾, PER COLi⁽¹⁾, Intéressement)
Les offres BOX OFFICE et ES-PL (Épargne Salariale - Profession Libérale) de la Caisse d'Épargne sont de vrais leviers de défiscalisation.
Le PEI et PER COLi en sont le réceptacle et permettent au dirigeant⁽²⁾, ainsi qu'à ses collaborateurs, de se constituer une épargne à moyen terme (PEI) et/ou leur retraite (PER COLi). L'ensemble des offres d'épargne salariale bénéficie d'avantages sociaux et fiscaux tant pour l'entreprise que pour les épargnants..... **Nous consulter**
- Plan d'Épargne Retraite Obligatoire (PERo)..... **Nous consulter**
Le dispositif Plan d'Épargne Retraite Obligatoire (PER Obligatoire), permet à vos salariés, de se constituer une épargne supplémentaire pour la retraite grâce à des versements obligatoires de l'entreprise, et du salarié si le règlement le prévoit.
- Titre-Restaurant « Bimpli Resto »⁽³⁾ (carte et chèque)..... **Nous consulter**
- Titre Cadeau « Bimpli Cado »⁽³⁾ (carte et chèque)..... **Nous consulter**

(1) PEI : Plan d'Épargne Interentreprises, PER COLi : Plan d'Épargne Retraite Collectif Interentreprises.

(2) Les dispositifs d'épargne salariale profitent aux chefs d'entreprise et dirigeants non-salariés employant habituellement entre 1 à 250 salariés (en plus d'eux-mêmes), selon les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

(3) Services fournis par Swile et distribué par Caisse d'Épargne, Bimpli est une marque de Swile SAS, société par actions simplifiée au capital social de 90 199,30 euros, est immatriculée au RCS de Montpellier sous le numéro 824 012 173. Siège social : @7center, Immeuble L'Altis, Bâtiment A, 561 rue Georges Meliès - 34000 Montpellier. N°TVA intracommunautaire : FR67824012173.

12 PLACEMENTS FINANCIERS



Outre les frais et tarifs mentionnés ci-dessous, le CLIENT est redevable de façon générale de tous frais, honoraires, impôts et taxes occasionnés par l'ouverture, le fonctionnement, la clôture du compte ou par la souscription d'un produit ou service.

> OUVERTURE/CLOTURE ET FRAIS DE GESTION

- Ouverture d'un PEA (Plan d'Épargne en Actions) ou PEA-PME (Plan d'Épargne en Actions dédié aux PME) ou d'un CTO (Compte Titre Ordinaire)..... **Gratuit**
- Clôture (hors transfert et succession) d'un PEA (Plan d'Épargne en Actions) ou PEA-PME (Plan d'Épargne en Actions dédié aux PME) ou d'un CTO (Compte Titre Ordinaire)..... **50,00 €**
- Frais de tenue de compte d'épargne inactif⁽¹⁾⁽²⁾ **30,00 €/an**
- Frais de tenue de compte et de gestion de compte titres inactif⁽²⁾..... **Droits de garde⁽³⁾**

> PLACEMENTS FINANCIERS

Caisse d'Épargne, distributeur non indépendant, n'est pas soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec un ou plusieurs producteurs et n'est pas en mesure de fonder son analyse sur un nombre suffisant de produits et services sur le marché car elle travaille principalement avec des entreprises du Groupe BPCE. À ce titre, Caisse d'Épargne peut bénéficier de rétrocessions de la part de producteurs ou d'émetteurs d'instruments financiers distribués par son intermédiaire.

COMPTE-TITRES ORDINAIRES (CTO)

Droits de Garde (prélevés trimestriellement)/Frais de tenue de compte

- Titres Groupe uniquement..... **7,50 €/trimestre/compte**
- Titres hors Groupe
 - Commission⁽⁴⁾ proportionnelle⁽⁵⁾ **0,10 %/trimestre**
 - Commission⁽⁴⁾ fixe par ligne (en supplément de la commission⁽⁴⁾ proportionnelle⁽⁵⁾) **1,25 €/trimestre**
 - Maximum de perception **72,50 €/trimestre/compte**

BON À SAVOIR

Les Droits de Garde/Frais de tenue de compte correspondent à la rémunération perçue par votre banque pour assurer la tenue et le service de votre compte titres (paiement des dividendes, suivi des opérations sur titres...).

> LES TRANSFERTS DE COMPTE-TITRES ORDINAIRE

- Transfert compte-titres ordinaire vers autre banque, minimum de perception **150,00 € TVA**
- Transfert vers autre établissement du réseau Caisse d'Épargne..... **Gratuit**

(1) Le montant des frais et commissions de toute nature prélevés annuellement sur un compte sur livret inactif (Livrets B, 6/12, Grand Format, Grand Prix, Écureuil Plus) est plafonné par arrêté ministériel. Ce montant est débité dans la limite du plafond réglementaire.

(2) Compte inactif au sens de l'article L. 312-19 du code monétaire et financier.

(3) Les frais et commissions prélevés trimestriellement ne peuvent être supérieurs aux droits de garde prélevés si le compte n'avait pas été considéré comme inactif.

(4) Les prix indiqués incluent, pour les prestations qui y sont soumises, la TVA au taux en vigueur (20 % à la date d'édition de la brochure).

(5) Commission proportionnelle au montant du portefeuille valorisé au dernier jour du trimestre précédent, calculé par tranche, en fonction du barème indiqué.

BON À SAVOIR

Pour obtenir une information complète et détaillée sur les coûts et frais, il convient de se reporter aux documents réglementaires et aux informations pré-contractuelles, propres à chaque type d'opération ou instrument financier que Caisse d'Épargne fournit au Client. Le client peut recevoir sur demande de sa part des précisions sur la rémunération de Caisse d'Épargne perçue à ce titre.

Caisse d'Épargne propose des produits ou des services en qualité de prestataire non-indépendant, à partir d'une analyse d'une gamme issue du catalogue de produits et services des entités du groupe BPCE. À ce titre, Caisse d'Épargne peut bénéficier de rétrocessions de la part de producteurs ou d'émetteurs d'instruments financiers distribués par son intermédiaire.

Caisse d'Épargne peut bénéficier d'avantages non monétaires suivants : la formation des conseillers, la fourniture d'informations relatives aux instruments financiers, la participation à une conférence, la mise à disposition d'outils, etc. Ces avantages ont pour objectif notamment d'améliorer la qualité du service fourni au client.

Frais de transaction

- Ordre de Bourse Euronext (Paris, Bruxelles, Amsterdam)

	Par Internet ⁽¹⁾	En agence ou par téléphone ⁽²⁾
Ordre exécuté		
Commission proportionnelle au montant de la transaction	0,50 %	1,20 %
Commission fixe par transaction	Gratuit	Gratuit
Ordre non exécuté, annulé, tombé	Gratuit	Gratuit

- Opérations sur valeurs étrangères..... **Nous consulter**

Opération sur Organisme de Placement Collectif (OPC)

Souscriptions

- Souscription OPC réseau Caisse d'Épargne..... **Nous consulter**
- Souscription OPC autres établissements

	Par Internet ⁽¹⁾	En agence ou par téléphone ⁽²⁾
Taux de courtage	0,50 %	1,20 %

- Maximum de perception..... **30,00 € + frais d'émetteur**

Cessions ou rachats

- Rachat OPC réseau Caisse d'Épargne hors fonds à formule **Gratuit**
- Rachat avant échéance de fonds à formule..... **Nous consulter**
- Rachat avant échéance de FCP garanti ou à promesse **Nous consulter**

(1) Coût de connexion selon votre opérateur ou fournisseur d'accès.

(2) Appel non surtaxé, coût selon votre opérateur.

12 PLACEMENTS FINANCIERS



BON À SAVOIR

La facturation des ordres de Bourse dépend principalement de la place sur laquelle les titres sont négociés, du montant de l'ordre et du mode de transmission choisi.

> AUTRES OPÉRATIONS

- Édition et envoi de l'Imprimé Fiscal Unique (IFU)..... **Gratuit**
- Duplicata de l'Imprimé Fiscal Unique **Gratuit**

> AUTRES SERVICES

- Bourse Esprit Écureuil
Forfait Trois services :
 - Abonnement, Assurance moins-values, Prise de bénéfices **12,00 €/an**
- Services à l'unité :
 - Service Abonnement **Gratuit**
 - Service « Assurance Moins-Values »⁽¹⁾ **7,00 €/an**
 - Service « Prise de bénéfices » **10,00 €/an**
- Direct Ecureuil Service Bourse **Gratuit**

> LES PARTS SOCIALES

- Frais de souscription, détention, rachat de parts sociales quel que soit le support d'édition..... **Gratuit**

> LES AUTRES TARIFS

- Attestation de plus-values (sur IFU)..... **Gratuit**
- Gestion sous mandat **Nous consulter TVA**

(1) Contrat assuré par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le Code des assurances.

13 COMPTE EXCÉDENT PROFESSIONNELS ET DÉDUCTION ÉPARGNE DE PROTECTION



> COMPTE EXCÉDENT PROFESSIONNEL

Le Compte Excédent Professionnels est une solution particulièrement adaptée si vous souhaitez faire fructifier de manière sécurisée vos excédents de trésorerie tout en restant libre de vos retraits.

Le calcul des intérêts est quotidien. La fréquence de versement des intérêts est définie dans le contrat de souscription (versement mensuel ou trimestriel).

■ Taux **A partir de 0,30 % annuel brut⁽¹⁾⁽²⁾**

> DÉDUCTION ÉPARGNE DE PROTECTION (DEP)⁽³⁾

Le DEP (Déduction Épargne de Protection) est une solution d'épargne introduite par la loi de finance 2019 dédiée aux exploitants agricoles soumis au régime réel d'imposition. Cette épargne permet de lisser les revenus des exploitants tout en bénéficiant d'une déduction sur le bénéfice imposable à la clôture de l'exercice. Cette épargne peut être mobilisée à tout moment et sans condition.

Le calcul des intérêts est quotidien. La fréquence des versements des intérêts est définie dans le contrat de souscription (versement mensuel ou trimestriel)

(1) Le taux applicable lors de l'ouverture du compte est susceptible d'évolution sur la base des Conditions et tarifs des principales opérations et services bancaires applicables aux clientèles professionnelles de la Caisse d'Épargne. Le Titulaire sera informé préalablement par la Caisse d'Épargne de cette évolution par message sur le relevé de compte ou par tout moyen à la convenance de cette dernière.

(2) Barème en vigueur au 01/01/2024 pour tous les CEP ouverts à compter de cette date et pour ceux qui feront l'objet d'un avenant signé à partir du 01/01/2024 : 0,30 % de rémunération jusqu'à 49 999,99 € de solde et 0,50 % de rémunération à partir de 50 000 € de solde.

(3) Offre commercialisée uniquement auprès des professions viticoles.

14 LES OPÉRATIONS INTERNATIONALES⁽¹⁾



> LES VIREMENTS INTERNATIONAUX

ÉMISSION D'UN VIREMENT NON SEPA

Virement en € hors zone SEPA ou en devises (quel que soit le pays)

■ a - Frais par virement	1,00 ‰
avec minimum de perception	16,90 €
avec maximum de perception	70,00 €
■ b - Commission de change (si virement en devises)	0,50 ‰
avec minimum de perception	15,00 €
avec maximum de perception	70,00 €
■ a + b	
avec minimum de perception	31,90 €
avec maximum de perception	140,00 €
■ Frais forfaitaire pour la réalisation d'opérations internationales	20,00 €

> LES OPÉRATIONS D'ENCAISSEMENT

VIREMENTS NON SEPA REÇUS DE L'ÉTRANGER EN EUROS OU EN DEVICES

■ Frais par virement	1,00 ‰
avec minimum de perception	16,90 €
avec maximum de perception	70,00 €
■ Frais de commission de change ⁽²⁾ (pour les virements en devises)	0,50 ‰
avec minimum de perception	15,00 €
avec maximum de perception	70,00 €

(1) Opérations en devises hors Euro ou impliquant un pays hors EEE (voir Détails de l'Espace Economique Européen chapitre 15 - Lexique).

(2) Le cours de change appliqué est celui en vigueur le jour de la transaction.

ENCAISSEMENT DE CHÈQUE ÉTRANGER⁽¹⁾

Encaissement en «Crédit Après Encaissement» (avec un délai de 30 jours minimum)

■ a - Commission de service.....	1,00 ‰
avec minimum de perception	328,00 €
avec maximum de perception.....	398,00 €
■ b - Commission de change (si chèque en devise)	0,50 ‰
avec minimum de perception	40,00 €
avec maximum de perception.....	70,00 €
■ a + b	
avec minimum de perception	368,00 €
avec maximum de perception.....	468,00 €

Encaissement en «crédit Sauf Bonne Fin»* (avec un délai de 10 jours)

■ a - Commission de service.....	1,00 ‰
avec minimum de perception	45,00 €
avec maximum de perception.....	140,00 €
■ b - Commission de change.....	0,50 ‰
avec minimum de perception	40,00 €
avec maximum de perception.....	328,00 €
■ a + b	
avec minimum de perception	85,00 €
avec maximum de perception.....	468,00 €

Chèque étranger remis à l'encaissement impayé ... 25,20 € + frais de rejet de la banque étrangère

Émission d'un chèque de banque en devise35,90 €

* Le choix d'encaissement en «crédit Sauf Bonne Fin» appartient à la Caisse d'Épargne, après étude du dossier

(1) Disponibilité des fonds : remise chèque en euros payable dans l'U.E. en "crédit Sauf Bonne Fin" : les fonds sont disponibles 8 jours ouvrés après la date de remise au guichet de l'agence - remise chèque en euros ou devises payable hors U.E. en "crédit Sauf Bonne Fin" : les fonds sont disponibles 14 jours ouvrés après la date de remise au guichet de l'agence - remise chèque en euros ou devises payable à l'étranger en "Crédit Après Encaissement" : les fonds sont disponibles sur le compte dès leur réception par Caisse d'Épargne.

15 LEXIQUE DES TERMES UTILISÉS



ARRÊTÉ DE COMPTE

La Caisse d'Épargne établit un arrêté de compte trimestriel (ou ticket d'agios) à la fin de chaque période, qui reprend notamment :

- les intérêts débiteurs,
- les commissions,
- les frais éventuels,
- le TEG.

AUTORISATION DE DÉCOUVERT

L'autorisation de découvert permet au client de rendre débiteur le solde de son compte jusqu'à un montant maximal accordé par la banque et pendant une durée définie dans le contrat. Cette solution est donc plus particulièrement adaptée à certains cycles d'exploitation plus longs et à certaines activités générant des besoins de trésorerie plus récurrents.

BIC (BANK IDENTIFIER CODE)

Codification internationale sur 8 ou 11 caractères alpha numériques, attribuée par l'ISO (Organisation pour la Standardisation Internationale) et servant à identifier un établissement financier ou non financier.

CADUCITÉ D'UN MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

Le mandat de prélèvement SEPA cesse d'être valide et devient donc caduc lorsqu'aucune opération s'y référant n'a été exécutée depuis 36 mois.

CESSION DE CRÉANCES PROFESSIONNELLES « DAILY »

La cession de créance professionnelle « Daily » correspond à la cession de certaines créances (factures émises sur un ou plusieurs clients) à la banque via un bordereau. Après traitement, la banque octroie un crédit en contrepartie de ces factures par exemple sous la forme d'une ligne de crédit sur un compte spécifique dédié, ou d'un découvert autorisé garanti par les créances (cession à titre de garantie). Elle peut aussi faire l'avance de la créance cédée avant sa date d'échéance (cession à titre d'escompte).

COMPTE INACTIF

Un compte est considéré comme inactif à l'issue d'une période au cours de laquelle les deux conditions suivantes sont remplies :

- 1) le compte n'a fait l'objet d'aucune opération, hors inscription d'intérêts et de frais et commissions de toutes natures ou versement de produits ou remboursement de titres de capital ou de créance durant une période de 12 mois pour les comptes courants et de 5 ans pour les comptes d'instruments financiers, comptes sur livret et les livrets d'épargne réglementés ;
- 2) le titulaire du compte, son représentant légal ou la personne habilitée par lui ne s'est pas manifesté, sous quelque forme que ce soit, ni n'a effectué aucune opération sur un autre compte ouvert à son nom dans les livres de l'établissement.

CRÉDIT COURT TERME

Le crédit court terme est un prêt destiné à répondre à des situations spécifiques générant des décalages de trésorerie plus importants (liés à un accroissement ponctuel de l'activité, au financement d'un actif) ou plus longs (en raison d'un cycle d'exploitation atypique, saisonnier ou international...).

DATES DE VALEUR

La date de valeur est la date de référence qui sert au calcul des intérêts créditeurs ou débiteurs (agios).

EPC (EUROPEAN PAYMENTS COUNCIL/ CONSEIL EUROPÉEN DES PAIEMENTS)

Instance créée en 2002 par les établissements de crédit européens et des associations professionnelles. Il est chargé de définir les moyens de paiement en Europe et les infrastructures y afférentes.

ESCOMPTE

L'escompte permet d'obtenir le paiement par la banque d'un effet de commerce (lettre de change, billet à ordre) avant sa date d'échéance, dans les limites d'un plafond (ligne d'escompte) autorisé par la banque et sous réserve de son acceptation de l'effet. La banque est remboursée par le paiement de l'effet, à son échéance, par le client. On parle de tireur pour l'émetteur de l'effet (fournisseur) sur un de ses clients (le débiteur, aussi appelé le tiré).

ESPACE SEPA

Sont membres de l'espace SEPA :

- les 27 États membres de l'Union européenne,
- les quatre États membres de l'Association européenne de libre échange : Islande, Liechtenstein, Norvège, Suisse,
- les principautés d'Andorre et de Monaco, la République de Saint-Marin et l'état de la Cité du Vatican,
- le Royaume-Uni.

En ce qui concerne la France, les départements et régions d'outre-mer (Guadeloupe, Martinique, Guyane, Réunion et Mayotte), de même que les territoires de Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy et la partie française de Saint-Martin, Jersey, Guernesey et Île de Man font partie de l'espace SEPA.

IBAN

International Bank Account Number, identifiant international de compte bancaire.

ICS (IDENTIFIANT CRÉANCIER SEPA)

Identifiant désignant de façon unique un créancier émetteur d'ordres de prélèvement SEPA.

MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

Mandat par lequel le débiteur, d'une part, autorise un créancier à émettre des prélèvements SEPA payables sur son compte, et d'autre part, autorise sa banque à débiter son compte du montant des prélèvements présentés par le créancier mentionné sur le mandat.

OPPOSITION SUR UN OU PLUSIEURS PRÉLÈVEMENTS

Instruction donnée par le débiteur à sa banque de ne pas payer un ou plusieurs prélèvements à venir. Le code monétaire et financier utilise aussi les termes de révocation de l'ordre de paiement.

PRÉ-NOTIFICATION

Information donnée par le créancier à son débiteur sur la créance objet du prélèvement ; l'information peut se faire par tout moyen (avis, échéance, facture) dans un délai de 14 jours calendaires minimum avant la date d'échéance du prélèvement.

RETRAIT DE CONSENTEMENT OU RÉSILIATION D'UN MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

Décision du débiteur, notifiée au créancier, par laquelle il met fin à l'autorisation donnée au créancier d'émettre des ordres de prélèvements SEPA et à l'autorisation antérieurement donnée à sa banque de débiter son compte du montant des ordres présentés, figurant sur le formulaire unique de mandat remis par le débiteur à son créancier.

RIB

Codification permettant, en France, d'identifier les coordonnées bancaires d'un client (nom du titulaire du compte, nom de la banque, code établissement, code guichet, numéro de compte et clé de contrôle).

RUM (RÉFÉRENCE UNIQUE DU MANDAT)

Identifiant donné par le créancier à chaque mandat de prélèvement.

SCT

SEPA Credit Transfert : virement SEPA.

SDD

SEPA Direct Debit : prélèvement SEPA.

- SDD B2B : SEPA Direct Debit Business to Business.
- Le prélèvement SEPA B2B, optionnel, est dédié exclusivement aux paiements entre entreprises, professionnels et associations.
- SDD CORE : SEPA Direct Debit CORE.
- Le prélèvement SEPA CORE est adapté à toutes les clientèles.

16 LES NUMÉROS UTILES

Caisse d'Épargne met à votre disposition des accès directs non surtaxés aux services suivants :

> CENTRE DE RELATION CLIENTÈLE

ASSISTANCE TECHNIQUE

3241 Service gratuit + prix appel

> CARTE BANCAIRE

Pour toute perte ou vol ou utilisation frauduleuse de votre carte bancaire, avertissez immédiatement votre agence Caisse d'Épargne ou contactez le Centre d'Opposition Caisse d'Épargne.

PERTE/VOL/UTILISATION FRAUDULEUSE

09 69 36 39 39 Service gratuit + prix appel

Ou sur Direct Écureuil Pro par internet - www.caisse-epargne.fr⁽¹⁾

Ou depuis votre Smartphone, iPhone®  sur www.m.caisse-epargne.fr⁽¹⁾

> MONÉTIQUE COMMERÇANTS

Pour toute aide, contactez votre Assistance Caisse d'Épargne.

SAV TPE

Assistance téléphonique du lundi au samedi de 8h à 20h (Appels techniques, renseignements, télécollectes)

▪ TPE (hors premium)

N°Cristal 09 69 39 16 17

APPEL NON SURTAXE

▪ TPE premium et CE Boost Pay Business

N°Cristal 09 69 36 06 86

APPEL NON SURTAXE

SP PLUS/JEPAIENLIGNE

09 69 37 80 30 Service gratuit + prix appel

> ASSURANCES

Pour tout besoin d'assistance, de mise à jour de vos contrats ou en cas de sinistre, contactez les Assurances distribuées par Caisse d'Épargne.

Pour les contrats Protection de l'Activité Professionnelle, Garanties Santé Côté Pro, Complémentaire Santé Salariés, Assurance Multirisque Professionnelle, Assurance Auto des professionnels, Assurance Moyens de Paiement Pro Plus et Securexpress Assurance.

ASSISTANCE CONTRATS ET SINISTRE

09 69 36 28 37 Service gratuit + prix appel

(1) Coût de connexion selon votre opérateur ou fournisseur d'accès.

16 LES NUMÉROS UTILES

> NOS PARTENAIRES

BPCE Assurances IARD : Société anonyme au capital de 61 996 212 €, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris, sous le numéro 350 663 860, entreprise régie par le Code des assurances ayant son siège social au 7, promenade Germaine Sablon - 75013 Paris. Entité du Groupe BPCE, titulaire de l'identifiant unique REP Papiers n° FR232581_03FWUB délivré par l'ADEME.

BPCE IARD : Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 50 000 000 € entièrement versé. 401 380 472 RCS NIORT Siège Social : Chaban 79180 CHAURAY Adresse : Chauray, BP 8410, 79024 NIORT Cedex 09. Entreprise régie par le Code des Assurances.

BPCE VIE : Société anonyme au capital social de 161 469 776 €. Entreprise régie par le Code des assurances - 349 004 341 RCS Paris. Siège social : 7, Promenade Germaine Sablon - 75013 Paris.



APIVIA MACIF MUTUELLE : APIVIA MACIF MUTUELLE, mutuelle régie par le Livre II du Code de la mutualité et adhérente à la Mutualité Française. SIREN 779 558 501. Siège social : 17-21 place Etienne Pernet - 75015 Paris cedex 15.

IMA ASSURANCES : société anonyme au capital de 157 000 000 € entièrement libéré, entreprise régie par le Code des assurances, dont le siège social est situé 118 avenue de Paris - CS 40 000 - 79 033 Niort Cedex 9, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Niort sous le numéro 481.511.632.

IMA GIE : Groupement d'intérêt économique au capital de 3 547 170 €. Siège social : 118, avenue de Paris - 79033 Niort Cedex 9.

(1) Coût de connexion selon votre opérateur ou fournisseur d'accès.

(2) Appel non surtaxé, coût selon votre opérateur.

17 EXPRIMER UNE RÉCLAMATION - RÉSOUDRE UN LITIGE



> EXPRIMER UNE RÉCLAMATION

Votre Caisse d'Épargne : votre interlocuteur privilégié.

Nous veillons à vous apporter en permanence la meilleure qualité de service, de conseil et d'écoute.

En cas d'insatisfaction ou de désaccord, votre Conseiller en agence est **votre interlocuteur privilégié pour répondre à votre réclamation.**

- Vous pouvez également écrire au Service Relations Clientèle, y compris si la réponse ou solution qui vous a été apportée par votre interlocuteur privilégié ne vous convient pas.

Par courrier	Par internet ⁽¹⁾	Par téléphone ⁽²⁾
Caisse d'Épargne Loire-Centre Service Relations Clientèle 36, allée Ferdinand de Lesseps CS 90657 37206 Tours Cedex	www.caisse-epargne.fr/loire-centre/votre-banque/reclamation-et-mediation/	09 69 36 27 38

Nous nous engageons à vous répondre sous 10 jours ouvrables à compter de l'envoi de votre réclamation. Toutefois, si une analyse plus approfondie de votre dossier est nécessaire et entraîne un dépassement de délai, nous nous engageons à vous communiquer le nouveau délai qui ne devrait pas dépasser deux mois (à compter de la date d'envoi de votre réclamation).

Concernant les réclamations liées aux services de paiement (carte bancaire, virement, prélèvement...), la Caisse d'Épargne vous répondra dans les 15 jours ouvrables à compter de la réception de votre réclamation. Cependant, si un délai supplémentaire est nécessaire pour vous répondre, nous vous adresserons une réponse d'attente motivant ce délai et précisant la date ultime de notre réponse. En tout état de cause, vous recevrez une réponse définitive au plus tard 35 jours ouvrables suivant la réception de votre réclamation.

(1) Coût de connexion selon votre opérateur ou fournisseur d'accès.

(2) Hors coût opérateur.

17

EXPRIMER UNE RÉCLAMATION - RÉSOUDRE UN LITIGE

>VOTRE RECOURS EN MÉDIATION : VOTRE DERNIER RECOURS EN CAS DE LITIGE

Lorsqu'aucune solution n'a été trouvée auprès de votre agence ou du Service Relations Clientèle, ou en l'absence de réponse, vous pouvez saisir **gratuitement** un médiateur compétent. Il a pour mission de rechercher, en toute impartialité, une solution amiable pour les litiges entrant dans son champ d'action tel que défini dans la Charte de médiation disponible sur le site Internet de chacun des médiateurs concernés.

- **Le médiateur du crédit aux entreprises** (entreprises, créateurs, chef d'entreprise, commerçants, artisans ou en profession libérale, associations soumises aux impôts commerciaux, SCI professionnelles...) pour les difficultés de financement bancaire, d'assurance crédit ou relatives aux fonds propres.

PAR INTERNET (contact dans les 48h)⁽¹⁾

Dossier à remplir en ligne sur le site : <https://mediateur-credit.banque-france.fr>

- **Le médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers** pour les litiges sur les services et placements financiers hors assurance vie (CTO, PEA, obligations, actions, OPC...), l'information des investisseurs, l'exécution des ordres (délais, contenu), les problèmes de tenue des comptes titres, etc...

PAR INTERNET ⁽¹⁾	PAR COURRIER
http://www.amf-france.org	Médiateur de l'AMF Autorité des Marchés des Financiers 17 place de la Bourse 75082 Paris Cedex 02

- **Le médiateur de l'assurance** pour les litiges ne relevant pas de la commercialisation d'un contrat d'assurance mais portant exclusivement sur son application ou sur son interprétation.

PAR INTERNET ⁽¹⁾	PAR COURRIER
www.mediation-assurance.org	Le Médiateur de l'Assurance - TSA 50110 75441 Paris Cedex 09

- **Le médiateur des entrepreneurs individuels** (personnes physiques agissant pour des besoins professionnels) pour les litiges liés à la souscription d'un produit ou service bancaire (hors produits financiers), à la gestion d'un crédit (hors décision d'octroi ou de refus du crédit), à la commercialisation d'un produit d'assurance.

PAR INTERNET ⁽¹⁾	PAR COURRIER
www.lemediateur.fbf.fr	Monsieur le Médiateur CS 151 75422 Paris Cedex 09

PLUS D'INFORMATIONS

www.caisse-epargne.fr/professionnels⁽¹⁾

(1) Coût de connexion selon votre opérateur ou fournisseur d'accès.

Document non contractuel et sous réserve de commercialisation des produits et services dans votre Caisse d'Épargne.



Pour accéder à nos dossiers conseils tarification
et comprendre nos frais bancaires, rendez-vous sur :
www.caisse-epargne.fr/loire-centre *



Pour être certain d'avoir la
dernière version de la brochure
tarifaire, n'hésitez pas à scanner
ce QR CODE.



* Coût de connexion selon votre fournisseur d'accès Internet.

Caisse d'Épargne et de Prévoyance Loire-Centre, Banque coopérative régie par les articles L. 512-85 et suivants du Code monétaire et financier, société anonyme Code monétaire et financier, société anonyme coopérative à directoire et conseil d'orientation et de surveillance au capital social de 474 039 440 €. Siège social à Orléans, 7 rue d'Escures. RCS Orléans 383.952.470. Intermédiaire en assurances immatriculé à l'ORIAS sous le numéro 07 004 526.

Titulaire de la carte professionnelle n° CPI 4501 2018 000 030 210 « transactions sur immeubles et fonds de commerce » délivrée par la Chambre de Commerce et d'Industrie du Loiret. Pour cette activité, l'établissement ne doit recevoir ni détenir d'autres fonds, effets ou valeurs que ceux représentatifs de sa rémunération ou de ses honoraires. Garantie financière : C.E.G.C. 59 avenue Pierre Mendès-France, 75013 Paris.

Entité du Groupe BPCE, représentée par BPCE S.A. (SIRET 493 455 042) titulaire de l'identifiant unique REP Papiers n° FR232581_03FWUB délivré par l'ADEME. Crédit photos : AdobeStock. EdEp.06.2023.33207. DIRDEV 11/2023. Imprimeur : PREVOST-BBV (45) RCS 351 567 144..